

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n°2022-046 : Révision des statuts de l'IUT de Lorient

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L713-1, L713-9, L719-1 à L719-3, D713-1 à D713-4, D719-1 à D719-47-4 ;

Vu le décret du 4 avril 1975 portant création d'un IUT à Lorient ;

Vu le décret du 30 août 1995 rattachant l'IUT de Lorient à l'université de Bretagne-Sud ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;

Vu les statuts de l'université de Bretagne-Sud ;

Vu le règlement intérieur de l'université de Bretagne-Sud ;

Vu la délibération du conseil d'université du 26 juin 1975 approuvant les présents statuts ;

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'université n°64-2001 du 14 décembre 2001, n°58-2088 du 26 septembre 2008, n°56-2015 du 10 juillet 2015, n°109-2015 du 6 novembre 2015, n°69-2019 du 13 novembre 2019 relatives à la révision des statuts de l'IUT de Lorient ;

Vu la délibération du conseil d'institut de l'IUT de Lorient du 30 juin 2022 adoptant le projet de révision des statuts ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, la révision des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de Lorient (IUT de Lorient), sous réserve d'une modification de l'article 27 relatif à la nomination des directeurs des études : « Dès sa nomination, le chef ou la cheffe de département désigne un, ~~un~~ **deux ou plusieurs** directeurs des études, après consultation des enseignants du département, pour une durée maximale de trois ans renouvelable. »

Membres en exercice : 29
Membres présents : 16
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 23

- Pour : 23

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Statuts de l'IUT de Lorient consolidés

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 juillet 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

